



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Troisième certificat de santé (Formulaire 12598*06)

Accéder au Formulaire – Cerfa 12598*06

À remplir lors de l'examen préventif obligatoire au cours du 24^e mois de l'enfant.

La famille remplit la partie administrative avant la consultation. Elle remet ce certificat au médecin qui remplit la partie médicale, appose son cachet et signe le document.

Le médecin expédie le certificat de santé dans un délai de 8 jours au médecin responsable du service de Protection maternelle et infantile du département.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R33393>